



## FONDS D'AIDE À LA CRÉATION ICC MONTPELLIER

### DOSSIER DEMANDE D'AIDE EN PRODUCTION

#### LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

---

- **DOCUMENT EXCEL** intitulé 1\_NOM DE SOCIETE\_TITRE DU PROJET\_PROD - Onglets 1 à 8.
  
- **DOSSIER ARTISTIQUE – en fonction de la typologie des aides** (pdf / nommé comme suit : 2\_NOM DE SOCIETE\_TITRE DU PROJET\_ARTISTIQUE)
  - Le synopsis ;
  - La description du projet (scénario/traitement, caractéristiques principales de l'œuvre, genre, destination, format ...)
  - La présentation du concept, description des innovations techniques ou de création, présentation des outils et de la méthodologie (Expériences immersives) ;
  - Une note d'intention de l'auteur·trice et/ou du réalisateur·trice et des éléments graphiques/références visuelles/sonores ;
  - Une note de production précisant la motivation du choix de la Métropole de Montpellier et précisant quels seront les recours aux compétences locales et les perspectives de diffusion ;
  - Le parcours des auteurs·trice·s, réalisateur·trice·s, producteur·trice·s ou concepteur·trice·s ainsi que le CV de la société ;
  - Un calendrier prévisionnel ;
  - La stratégie de diffusion et l'accord de diffusion pour les projets TV/Web ;
  - Tout élément complémentaire justifiant de bonifications (professionnels locaux, intersectoriels, démarches écoresponsables, rencontres avec les publics, perspectives internationales).
  
- **DOSSIER ADMINISTRATIF** (pdf / nommé comme suit : 3\_NOM DE SOCIETE\_TITRE DU PROJET\_ADM)
  - Les confirmations de financement acquis ;
  - Un extrait RCS (Kbis) datant de moins de 3 mois et à jour des dernières modifications ;
  - Un relevé d'identité bancaire (RIB IBAN) ;
  - Le justificatif de la qualité de producteur·trice délégué·e : demandeur de l'aide du CNC ou bénéficiaire mentionné sur l'accord de pré-achat avec le diffuseur) : copies à produire ;
  - Le contrat de production dans le cas d'une co-production : (2 entreprises max) : le bénéficiaire est le celui qui agit au nom et pour le compte des entreprises de production ;
  - Une copie du ou des contrats d'auteur·trice·s (ou option à défaut) signé avec l'entreprise de production. Une attention particulière sera portée aux engagements financiers de l'entreprise de production vis-à-vis du ou des auteur·trice·s ;
  - L'engagement écrit et chiffré du diffuseur pour les œuvres audiovisuelles.

**Dépôt par mail uniquement** : Limite de pièce-jointes : 20 Mo ; si la taille du dossier est plus grande, le déposer sur une plateforme telle que We transfer

**Les projets doivent être présentés en langue française /Seuls les dossiers complets et respectant la date limite de dépôt seront acceptés.**